



Municipalité de
Sainte-Clotilde-de-Horton

AVIS PUBLIC

CALENDRIER 2019 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Est donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite Municipalité, que lors de la séance du Conseil tenue le 5 novembre 2018, conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1), le calendrier 2019 des séances du Conseil municipal a été adopté.

Les séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2019 débuteront à **19 heures** et seront tenues les jours suivants :

Le lundi 7 janvier	Le lundi 4 février	Le lundi 4 mars
Le lundi 1 ^{er} avril	Le lundi 6 mai	Le lundi 3 juin
Le lundi 8 juillet	Le lundi 12 août	Le lundi 9 septembre
Le lundi 7 octobre	Le lundi 4 novembre	Le lundi 2 décembre

Donné et affiché à Sainte-Clotilde-de-Horton, ce 6^e jour du mois de novembre 2018.

Le secrétaire-trésorier,



Matthieu Léveseur